



## PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) soutient depuis 2018 la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) avec l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire relatif au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, communément appelé le « **Cadre de conformité** ». Parmi les avancées majeures enregistrées dans chacun des sept piliers du Cadre de conformité, à ce jour, on peut citer :

### Pilier 1 : Sélection et vérification d'antécédents

- Soutien à l'élaboration de la directive sur la Composante Police - approuvée en juin 2020 et actuellement en attente de validation par le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel – laquelle établit des normes standards de sélection du personnel par les différents états-majors des armées composant la Force conjointe. La directive institue :



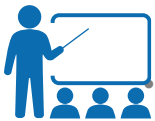
- des critères minima de nomination, dont l'exigence d'un casier judiciaire vierge, l'absence d'enquêtes en cours, ainsi qu'une conduite et discipline irréprochable pour chaque membre du personnel désigné ;
- l'obligation d'assurer une représentation accrue de femmes au sein des unités prévôtales et d'investigations spécialisées.

- Réussite du plaidoyer pour que chaque fuseau soit doté d'un conseiller juridique et d'un conseiller en communication afin de suivre et de communiquer sur la mise en œuvre du Cadre de conformité dans leurs zones de responsabilité.
- Confection et distribution, en août 2020, de 9 500 écussons permettant l'identification de tous les éléments déployés au sein de la FC-G5S et leur différenciation des forces nationales ainsi que des autres forces en présence.

### Pilier 2 : Formation

Le Projet a renforcé les capacités préexistantes des états-majors afin de mieux appréhender, appliquer et faire observer les éléments du Cadre de conformité au niveau des bataillons à travers les actions suivantes :

- soutien à la FC-G5S et aux pays contributeurs de troupes grâce à la conception, l'élaboration et l'adoption d'un programme général de développement des capacités ainsi que d'un plan de formation spécifique relatif au Cadre de conformité.
- facilitation de la formation annuelle de pré-déploiement au profit des membres du Poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) et des trois fuseaux en collaboration avec la RACC, l'EUTM, l'EUCAP et Barkhane, y compris la formation de pré-déploiement pour 38 nouveaux membres du PCIAT avant la rotation du 30 octobre 2020, à travers la présentation des thèmes liés au Cadre de conformité.



organisation de deux formations avancées en droit des conflits armés au profit des officiers supérieurs des branches juridique et opérationnelle de la FC-G5S, ainsi que de la Composante Police, en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire de Sanremo, les JUROPS de l'EMA France, le CICR et CIVIC en décembre 2018 et février 2020.

- mise en place d'une équipe mobile de formation constituée de représentants du Collège de défense du G5 Sahel, des états-majors des armées des pays du G5 Sahel, de la FC-G5S et de divers partenaires dont UNITAR, ONUDC, CIVIC et ISS.
- organisation de quatre formations des formateurs en droit des conflits armés et en droits de l'homme au niveau des états-majors du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, qui ont permis le renforcement des capacités de 120 formateurs, en collaboration avec divers partenaires dont la MINUSMA, le CICR, IOM, HCR, UNICEF, EUCAP Sahel Mali et Niger.

### Pilier 3 : Élaboration, adoption et diffusion de la doctrine de la FC-G5S

- Appui à la FC-G5S dans l'établissement de procédures et mécanismes internes dans le but de mettre en œuvre le Cadre de conformité en assurant l'intégration des normes des droits de l'homme et du droit international humanitaire au cœur de sa doctrine, de ses documents juridiques et règlements.



- Contribution à l'élaboration ou révision de 18 documents relatifs à la mise en œuvre du Cadre de conformité de la FC-G5S, dont le concept des opérations (CONOPS), l'accord sur le statut des forces (SOFA en anglais), les règles d'engagement, ainsi que divers documents de procédures, directives et instructions du Commandant de la Force, y compris sur la conduite des enquêtes internes.
- Intégration de multiples principes clés du droit international dans les documents juridiques de la FC-G5S qui couvrent, entre autres, les thèmes liés : à l'usage de la force ; au traitement des individus appréhendés lors des opérations et leur remise aux autorités nationales pour des suites judiciaires ; à la garantie de non-exécution de la peine de mort par les états membres du G5 Sahel contre les personnes qui leur sont remises ; aux procédures pour la conduite d'enquêtes internes et à l'adoption d'un code de conduite et de discipline.

#### Pilier 4 : Intégration des exigences de protection des civils lors de la planification et la conduite des opérations



- Appui à l'intégration des règles assurant la protection des civils aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique - en ciblant toutes les catégories d'officiers. Afin d'assurer que les règles de protection des civils soient véritablement rendues opérationnelles au niveau tactique, un document standard résumant les règles d'engagement et les principes du droit international a été élaboré pour servir d'annexe à chaque ordre opérationnel de la Force conjointe.
- Contribution au développement du Manuel du soldat, document de poche facile à lire, qui contient les messages essentiels concernant la protection des civils et qui sera distribué à toutes les troupes.
- Appui à l'initiative lancée par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel en janvier 2020 afin de d'élaborer une stratégie régionale de protection des civils (PdC) commune aux pays du G5 Sahel, à travers l'organisation du premier des cinq ateliers de diagnostic au Mali en novembre 2020 avec un large éventail de parties prenantes, notamment les Institutions nationales de droits de l'homme, les autorités locales et traditionnelles et la société civile. Des ateliers similaires seront organisés dès le début de l'année 2021 au Burkina Faso, au Tchad, en Mauritanie et au Niger en prenant compte des restrictions liées à la COVID-19.

#### Pilier 5 : RETEX (Retour d'expérience) ou l'évaluation d'impact des opérations



- Deux réunions Retex ont été réalisées en 2018 et 2019. Elles ont permis une évaluation critique des opérations militaires de la FC-G5S en se focalisant sur les difficultés rencontrées ainsi que leur impact concret sur les populations civiles.
- Les Retex ont abouti à l'identification d'actions concrètes et nécessaires tout en permettant d'ajuster les activités stratégiques actuelles du Projet qui visent notamment à rendre opérationnelle la Composante Police de la FC-G5S afin d'assurer la judiciarisation du champ des opérations, ainsi que les actions ayant pour objectif d'améliorer les relations de confiance et de collaboration entre la FC-G5S et les populations.

#### Pilier 6 : Mécanisme de contrôle et rapport sur la conduite des opérations



- En partenariat avec l'ONG CIVIC, l'appui du Projet à la FC-G5S a permis l'établissement du Mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des dommages aux civils (MISAD, ou CITAC en anglais) qui a été officiellement institué par le Commandant de la Force en juin 2020. Diverses formations ont été menées par CIVIC, avec la participation du HCDH, pour permettre au personnel du PCIAT, des postes de commandement et des bataillons, de mettre en place le MISAD à tous les niveaux ; les activités afférentes se prolongeront en 2021. Le fonctionnement du MISAD facilitera les exercices d'échange d'informations entre le HCDH, la Force conjointe et les commandements nationaux des pays du G5 Sahel afin de déterminer les responsabilités lors d'éventuels incidents au cours des opérations, d'identifier les actions correctives nécessaires, d'analyser les caractéristiques des potentielles atteintes aux populations civiles et d'aborder les mesures de mitigation en lien avec les progrès de la mise en œuvre du même MISAD.

#### Pilier 7 : Mécanismes et procédures pour situer les responsabilités pour violations des droits de l'homme

Soutien à l'établissement de la Composante Police de la FC-G5S pour garantir la judiciarisation effective du champ de ses opérations à travers les actions suivantes :



- élaboration d'un programme spécifique de formation pour la Composante Police de la FC-G5S en coordination avec la Force conjointe, la Division droits de l'homme de la MINUSMA, UNPOL, ONUDC, la RACC de l'Union européenne, INTERPOL, AFRIPOL, et les représentants de la police et de la gendarmerie des cinq pays du G5 Sahel. Le programme de formation de la Composante Police a été formellement approuvé en novembre 2020 et la première formation pilote sera organisée en début d'année 2021.
- appui aux visites conjointes dans la zone de déploiement des bataillons de la FC-G5S au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie (en septembre et octobre 2020), conduites par la Force conjointe, le Bureau de défense et de sécurité du Secrétariat exécutif, et des juges des pôles judiciaires spécialisés des pays du G5 Sahel. Les visites ont permis de sensibiliser les prévôts et les officiers militaires quant à leurs responsabilités respectives dans la commission ou le traitement des violations, la conduite des enquêtes internes et les procédures de détention et de transfert. Elles ont également permis de diffuser davantage la doctrine clé de la Force régissant ces matières.
- accompagnement pour la rédaction des statuts de l'Académie régionale de police du G5 Sahel, finalisés en décembre 2020.
- surveillance indépendante et suivi des incidents impliquant le FC-G5S dans les cinq pays, en collaboration avec des sources externes y compris en utilisant si nécessaire, des techniques de vérification à distance. Plusieurs incidents documentés font l'objet d'un suivi avec la Force conjointe afin d'établir des responsabilités. Des missions de surveillance ont été organisées en Mauritanie et au Niger lors du dernier trimestre 2020 pour évaluer la situation des droits de l'homme, échanger avec le personnel de la FC-G5S de ces zones et établir des contacts avec les autorités locales et d'autres parties prenantes.
- renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile du Niger, du Mali et de Mauritanie grâce à l'organisation, en partenariat avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, de trois formations sur les techniques de surveillance de la situation des droits de l'homme et l'établissement de rapports afin de renforcer les connaissances et compétences locales en matière de suivi, d'investigation et d'élaboration de rapports sur les violations et abus des droits de l'homme. Des formations similaires sont prévues au Tchad et au Burkina Faso en du début d'année 2021.